



Le classement mensuel des équipes... Et des conseillers... C'est quoi ?

Comment vivre avec la jungle des leaders mondiaux du consulting sans analyse de la performance :

Le classement mensuel des équipes et des conseillers Pôle Emploi **est le moyen de nous CONTRAINDRE à CONTRAINDRE** les privés d'emploi à diminuer leurs exigences en termes de salaire, conditions de travail et proximité du domicile.



La convention tripartite de 2011 institue le pilotage par les résultats. Le premier indicateur de résultats -le seul qui compte, en réalité – est le taux mensuel de sortie vers l'emploi « durable » (CDD 6 mois ou plus).

Ce taux mensuel de sortie vers l'emploi est calculé automatiquement de la façon suivante : (nb de DPAE du mois M / DEFM du mois M-1).

Ce taux est calculé mensuellement à tous les niveaux (Pôle Emploi, DR, DT, Agences, OPP, équipes professionnelles) et permet de « comparer les performances » en permanence.

Officiellement la comparaison s'arrête au niveau des équipes. Mais qui peut être dupe ? Lorsqu'une équipe aura une « mauvaise » performance mensuelle, son-sa responsable sera contraint-e de rechercher quel est le conseiller qui plombe la « performance » collective et de lui enjoindre d'imiter le collègue premier au classement.

Ce système profondément pervers est destructeur pour celles et ceux qui y sont soumis : le conflit de valeur est permanent entre le service dû à chaque usager et l'obligation d'avoir le meilleur résultat mensuel sans égard à la qualité des emplois repris. **Et chaque mois tout est remis en cause.**

Prévue en 2014, la mise en route du classement mensuel a été repoussée à 2015.



Si l'analyse de performance doit débiter l'année prochaine, la ligne de départ doit être la même pour toutes les régions.

Au sein de Pole emploi Réunion, il manque près de 300 agents pour atteindre la moyenne nationale !!!